

demander un crédit, un superviseur, ou un produit (style Analytics,

QUID SI VOTRE CONSEILLER PREND SA RETRAITE, FAIT FAILLITE OU DISPARAÎT ?

Votre CGPI n'est qu'un intermédiaire entre vous et les banques, les compagnies d'assurances ou les sociétés de gestion : il n'est pas dépositaire des fonds qu'on lui confie. S'il faisait faillite, ou s'il lui arrivait un accident, les produits financiers souscrits par son biais ne sont pas touchés. Le plus souvent, dans ces situations, les contrats d'assurance-vie sont récupérés par les compagnies : certaines les gèrent alors en direct, d'autres les confient (ou les revendent) à d'autres CGPI qui prennent le relais. En cas de départ à la retraite d'un CGPI, un collaborateur reprend souvent la structure (les cabinets comptant plusieurs CIF sont par conséquent davantage susceptibles de perdurer après un départ à la retraite). Ils peuvent aussi être rachetés par un tiers. Attention, il peut arriver qu'il soit plus intéressant pour un CGPI de laisser s'éteindre peu à peu son activité plutôt que de la céder : il continue ainsi de percevoir pendant quelques années des frais de gestion, ce qui peut représenter une somme supérieure à celle proposée par d'éventuels



STUDIO DE PHOTO THOMAS P. DUBOIS

Le CGPI n'est pas dépositaire des fonds qu'on lui confie. Il joue le rôle d'un intermédiaire.

repreneurs (en général, entre un et quatre ans de chiffre d'affaires). Cette situation, assez rare, peut s'avérer gênante pour les clients qui souhaitent des allocations réactives. Si c'est votre cas, quittez votre CGPI en « préretraite » : rien ne vous engage à rester. C. R.



Les pays émergents comptent aujourd'hui parmi les plus dynamiques du monde. Depuis plus de 10 ans, OFI Asset Management développe une gamme de fonds en partenariat avec des sociétés de gestion spécialistes des zones émergentes et offre des opportunités d'investissement sur des marchés à fort potentiel de croissance.

Chaque fonds répond à une solution de placement spécifique :

- OFI MultiSelect BRIC : Optez pour une solution "clé en main" sur la zone BRIC.
- OFI RCM Europe de l'Est : Diversifiez votre poche actions européennes.
- OFI Ming : Investissez à long terme sur les actions chinoises.

Produits à capital non garanti exposés aux principaux risques de performances des actions et des pays émergents. Les marchés émergents sont soumis à des règles de fonctionnement et de surveillance qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

www.ofi-am.fr

